

RAPPORT D'INFORMATION

9 Loi sur le tabac
Rapport numéro : LT 07.09.1



Réf. : Loi sur le tabac, L.R.Q., c. T-0.01

Sujet : **Statistiques concernant les demandes de renseignements, les plaintes, les visites d'inspection, les avis de non-respect, les constats d'infraction ainsi que la vente de tabac aux mineurs**

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

RÉPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA LOI SUR LE TABAC SELON LE MÉDIA UTILISÉ

	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/05/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/05/2007	
Par la ligne téléphonique 1 877 416-8222						
Demandes de renseignements	12 477		16 233		1 049	
Sujets traités ¹	14 834		19 492		1 288	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	1 350		2 027		109	
Par courriel : loi-tabac@msss.gouv.qc.ca						
Demandes de renseignements	465		582		39	
Sujets traités ¹	469		585		40	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	38		67		5	

PLAINTES REÇUES CONCERNANT DES INFRACTIONS À LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES PLAINTES REÇUES SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/05/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/05/2007	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	775	21,5%	679	19,9%	96	22,4%
Milieus de travail	756	21,0%	748	21,9%	91	21,3%
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	265	7,4%	248	7,3%	33	7,7%
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées.	232	6,4%	217	6,4%	27	6,3%
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	221	6,1%	203	6,0%	22	5,1%
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	141	3,9%	136	4,0%	8	1,9%
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	49	1,4%	45	1,3%	5	1,2%
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	39	1,1%	28	0,8%	11	2,6%
Établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	21	0,6%	22	0,6%	2	0,4%
Tentes et chapiteaux	5	0,1%	2	0,1%	3	0,7%
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	858	23,8%	838	24,6%	97	22,7%
Sous-total - Plaintes relatives à l'usage du tabac	3 362	93,3%	3 166	92,9%	395	92,3%
Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac	241	6,7%	242	7,1%	33	7,7%
Total des plaintes reçues	3 603	100%	3 408	100%	428	100%

LOI SUR LE TABAC

LIGNE SANS FRAIS : 1 877 416-8222

www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/

Santé
et Services sociaux
Québec

VISITES D'INSPECTION

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION SEON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/05/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/05/2007	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	3 172	37,9%	3 044	37,7%	128	19,3%
Milieux de travail	872	10,4%	758	9,4%	140	21,2%
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	759	9,1%	727	9,0%	41	6,2%
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	341	4,1%	307	3,8%	36	5,4%
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	316	3,8%	309	3,8%	18	2,7%
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées	234	2,8%	206	2,6%	32	4,8%
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	201	2,4%	259	3,2%	18	2,7%
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	78	0,9%	42	0,5%	39	5,9%
Tentes, chapiteaux	4	0,0%	4	0,0%	0	0,0%
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	1 018	12,2%	990	12,3%	137	20,7%
Sous-total - Visites d'inspection relatives à l'usage du tabac	6 995	83,6%	6 646	82,3%	589	88,9%
Visites d'inspection relatives à la vente et à la promotion du tabac	1 375	16,4%	1 432	17,7%	73	11,1%
Total des visites d'inspection	8 370	100%	8 078	100%	662	100%

AVIS DE NON-RESPECT DE LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/05/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/05/2007	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	265	16,4%	257	17,1%	8	3,9%
Milieux de travail	219	13,6%	191	12,7%	39	18,8%
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	201	12,4%	176	11,7%	26	12,6%
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	102	6,3%	103	6,8%	5	2,4%
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées	88	5,5%	81	5,4%	9	4,3%
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	52	3,2%	49	3,2%	3	1,4%
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	31	1,9%	17	1,1%	14	6,8%
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	20	1,2%	20	1,3%	2	1,0%
Tentes, chapiteaux	3	0,2%	3	0,2%	0	0,0%
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	261	16,1%	263	17,5%	38	18,4%
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	1 242	76,8%	1 160	77,0%	144	69,6%
Avis relatifs à la vente et à la promotion du tabac	375	23,2%	347	23,0%	63	30,4%
Total des avis émis aux exploitants	1 617	100%	1 507	100%	207	100%

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/05/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/05/2007	
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	706	43,7%	676	44,9%	65	31,4%
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	363	22,4%	341	22,6%	44	21,3%
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumeurs)	77	4,8%	66	4,4%	16	7,7%
Autres	96	5,9%	77	5,1%	19	9,2%
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	1 242	76,8%	1 160	77,0%	144	69,6%
A vendu du tabac à un mineur	147	9,1%	135	9,0%	38	18,3%
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	124	7,7%	130	8,6%	1	0,5%
Sous-total - Avis relatifs à la vente de tabac	271	16,8%	265	17,6%	39	18,8%
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	104	6,4%	82	5,4%	24	11,6%
Sous-total - Avis relatifs à la promotion du tabac	104	6,4%	82	5,4%	24	11,6%
Total des avis émis aux exploitants	1 617	100%	1 507	100%	207	100%

CONSTATS D'INFRACTION
RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU³

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/05/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/05/2007	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	267	42,1%	224	42,0%	43	39,8%
Milieus de travail	125	19,7%	107	20,1%	20	18,5%
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	45	7,1%	37	6,9%	8	7,4%
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées	23	3,6%	17	3,2%	6	5,6%
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	17	2,7%	14	2,6%	3	2,8%
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	13	2,1%	11	2,1%	2	1,8%
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	12	1,9%	11	2,1%	2	1,8%
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	5	0,8%	1	0,2%	4	3,7%
Tentes et chapiteaux	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	90	14,2%	79	14,8%	14	13,0%
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	597	94,2%	501	94,0%	102	94,4%
Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac	37	5,8%	32	6,0%	6	5,6%
Total des constats émis aux exploitants	634	100%	533	100%	108	100%

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION³

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/05/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/05/2007	
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire ⁴	557	87,8%	470	88,2%	93	86,1%
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	33	5,2%	26	4,9%	7	6,5%
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	7	1,1%	5	0,9%	2	1,9%
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	597	94,1%	501	94,0%	102	94,5%
A vendu du tabac à un mineur	25	3,9%	21	3,9%	4	3,7%
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	3	0,5%	2	0,4%	1	0,9%
Autres	1	0,2%	1	0,2%	0	0,0%
Sous-total - Constats relatifs à la vente de tabac	29	4,6%	24	4,5%	5	4,6%
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	8	1,3%	8	1,5%	1	0,9%
Sous-total - Constats relatifs à la promotion du tabac	8	1,3%	8	1,5%	1	0,9%
Total des constats émis aux exploitants	634	100%	533	100%	108	100%

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX INDIVIDUS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION^{5,6}

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/05/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/05/2007	
A fumé dans un lieu où il est interdit de le faire	403	51,6%	223	41,6%	191	74,3%
A fumé à l'extérieur des lieux visés aux parag. 1, 3, 4 et 6 de l'article 2 dans un rayon de 9 mètres de toute porte communiquant avec l'un de ces lieux	317	40,6%	257	47,9%	60	23,4%
A vendu du tabac à un mineur	51	6,5%	45	8,4%	6	2,3%
A entravé le travail d'un inspecteur	9	1,2%	10	1,9%	0	0,0%
Autre	1	0,1%	1	0,2%	0	0,0%
Total des constats émis aux individus	781	100%	536	100%	257	100%

INTERDICTION DE VENTE DE TABAC AUX MINEURS
RAPPORT DE LA CONFORMITÉ À L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LE TABAC

	Nombre de vérifications de conformité	Refus de vendre (conforme à la loi)		Acceptation de vendre (non conforme à la loi)		Nombre d'avis de non-respect émis	Nombre de constats d'infraction	Nombre de suspensions de permis
Année financière 2007-2008 (1 avril 2007 au 31 mai 2007)	21	10	47,6%	11	52,4%	1	10	-
Année financière 2006-2007 (1 avril 2006 au 31 mars 2007)	524	368	70,2%	156	29,8%	90	66	1
Année financière 2005-2006 (1 avril 2005 au 31 mars 2006)	5 181	3 559	68,7%	1 622	31,3%	1 451	171	1
Année financière 2004-2005 (1 avril 2004 au 31 mars 2005)	4 987	3 675	73,7%	1 312	26,3%	1 128	184	-
Année financière 2003-2004 (1 avril 2003 au 31 mars 2004)	1 109	817	73,7%	292	26,3%	292	-	-

1. Une demande de renseignements peut porter sur plus d'un sujet. Le total des sujets traités excède donc celui des demandes de renseignements.

2. Avant le 31 mai 2006, seuls les immeubles de plus de 12 unités de logement étaient visés par la loi.

3. Comprend les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac et émis par les inspecteurs ministériels seulement.

4. Les nombres incluent les cas de tolérance à l'intérieur d'un rayon de 9 mètres visés par l'article 2.2 de la Loi sur le tabac soit 13 pour la période du 31/05/2006 au 31/05/2007, 9 pour la période du 01/04/2006 au 31/03/2007 et 4 pour la période du 01/04/2007 au 31/05/2007.

5. Ne comprend pas les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac.

6. Comprend les constats d'infraction émis par les inspecteurs ministériels et les inspecteurs locaux.

Le présent document peut être consulté dans le site Web portant sur la Loi sur le tabac à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac (section Documentation, rubrique Rapports d'information statistiques).